

ARAGOR

info@aragor.fr - www.aragor.fr

Experts Comptables &
Commissaires aux Comptes
Associés
Daniel BORJA
Catherine PIGEON

Association RESEAU INTERMED

Chez ADOMA
144 Rue Garibaldi
69 455 LYON Cedex 06

* * *

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

** Exercice clos le 31 décembre 2012 **

* * *

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

RAPPORT SPÉCIAL SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

* * *

Siège social LYON (F-69003) : La Part Dieu - 3, rue du Lac - Tél. +33 (0)4 37 48 48 70 / Fax +33 (0)4 37 48 09 01
Cabinet LA FARE EN CHAMPSAUR (F-05500) : Les Barraques - Tél. +33 (0)4 92 49 05 88 / Fax +33 (0)4 92 40 68 33
Cabinet TALLARD (F-05130) : 12, avenue de Provence - Tél. +33 (0)4 92 54 03 99 / Fax +33 (0)4 92 54 13 84

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
Inscrite à l'Ordre des Experts Comptables et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Lyon
SARL au capital de 100 000,00 € - N° SIRET 483 636 353 00011 - Code NAF 6920Z

ARAGOR

info@aragor.fr - www.aragor.fr

Experts Comptables &
Commissaires aux Comptes
Associés

Daniel BORJA
Catherine PIGEON

Association
RESEAU INTERMED

Chez ADDOMA
144 Rue Garibaldi
69 455 LYON Cedex 06

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

*** Exercice clos le 31 décembre 2012 ***

Siège social LYON (F-69003) : La Part Dieu - 3, rue du Lac - Tél. +33 (0)4 37 48 48 70 / Fax +33 (0)4 37 48 09 01
Cabinet LA FARE EN CHAMPSAUR (F-05500) : Les Barraques - Tél. +33 (0)4 92 49 05 88 / Fax +33 (0)4 92 40 68 33
Cabinet TALLARD (F-05130) : 12, avenue de Provence - Tél. +33 (0)4 92 54 03 99 / Fax +33 (0)4 92 54 13 84

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes

Inscrite à l'Ordre des Experts Comptables et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Lyon
SARL au capital de 100 000,00 € - N° SIRET 483 636 353 00011 - Code NAF 6920Z

Aux membres de l'association

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association Réseau INTERMED, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le trésorier. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les contributions volontaires en nature et les fonds dédiés découlant de l'application du règlement CRC 99-01.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Lyon, le 13 Mai 2013

Pour ARAGOR
Catherine PIGEON
Commissaire aux comptes



BILAN

ARAGOR

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
La Part Dieu - 3, rue du Lac - 69003 LYON - France
TEL. +33 (0)4 37 48 48 70 - Fax +33 (0)4 37 48 09 01
SIRET 483 636 535 00011 - APE 741C

BILAN

ACTIF	Montant brut	Amortissements	31/12/2012 (12)	31/12/2011 (12)
ACTIF IMMOBILISE				
Autres créances	59 531	59 531	20 047	
Disponibilités	251 942	251 942	240 318	
Charges constatées d'avance	744	744	839	
ACTIF CIRCULANT	312 218		312 218	261 205
TOTAL GENERAL ACTIF	312 218		312 218	261 205

PASSIF		31/12/2012 (12)	31/12/2011 (12)
Réserve légale		16 588	16 588
Report à nouveau		(5 801)	(5 801)
Résultat de l'exercice		2 992	33 800
Provisions réglementées		33 800	33 800
	CAPITAUX PROPRES	47 579	44 587
Emprunts et dettes assimilées		42 518	62 947
Fournisseurs et comptes rattachés		215 428	143 754
Autres dettes, dont comptes courants d'associés		6 694	9 917
	DETTES	264 639	216 618
	TOTAL GENERAL PASSIF	312 218	261 205

ARAGOR

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
 La Part Dieu - 3, rue du Lac - 69003 LYON - France
 Tél: +33 (0)4 37 48 48 70 - Fax +33 (0)4 37 48 09 01
 SIRET 483 036 533 00011 - APE 741C

COMPTE DE RESULTAT

ARAGOR

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
La Part Dieu - 3, rue du Lac - 69003 LYON - France
Tél. +33 (0)4 37 48 48 70 - Fax +33 (0)4 37 48 09 01
SIRET 483 636 333 00011 - APE 741 C

COMPTE DE RESULTAT

<i>RESULTAT COMPTABLE</i>	31/12/2012 (12)	31/12/2011 (12)
Subventions d'exploitation reçues	650 918	628 385
Autres produits	966	206
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	651 884	628 591
Autres charges externes crédit bail immobilier	640 824	567 771
Impôts, taxes et versements assimilés, dont taxe professionnelle CFE et CVAE	126	116
Rémunérations du personnel	23 544	16 801
Charges sociales	7 817	5 246
Autres charges, dont provisions fiscales implantations étranger	0	1
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	672 311	589 935
RESULTAT D'EXPLOITATION	(20 426)	38 656
Produits financiers	2 989	3 640
Produits exceptionnels	20 429	15 000
Charges exceptionnelles		63 097
BENEFICE ou PERTE	2 992	(5 801)
RESULTAT FISCAL	Résultat comptable	2 992
REINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles	
	Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles	
	Provisions non déductibles	
	Impôts et taxes non déductibles	
	Divers, intérêts Cptes-cts	écart sur OPCVM
DEDUCTIONS		
	Entreprise nouvelle	Zones franche urb.
	Zones franche Corse	Rep. ent. Difficultés
	Entreprise innovante	Pôle de compétitivité
	Divers, dont "Outre mer"	créances sur déficit
	ZFA	
RESULTAT FISCAL avant imputation des déficits	BENEFICE ou PERTE	2 992
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprise soumise à l'IS)		
Déficits antérieurs reportables	dont imputés	
RESULTAT FISCAL après imputation des déficits	BENEFICE ou PERTE	2 992

ANNEXE

ARAGOR
Société d'Expertise Comptable et de Commercialisation Comptes
La Part Dieu - 3, rue du Lac - 69003 LYON - France
TEL: +33 (0)4 37 48 48 70 - Fax: +33 (0)4 37 48 09 01
SIRET: 493 636 381 00011 - APE: 741C

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

La présente annexe aux comptes annuels vise à fournir une information pertinente sur l'entité concernée. En conséquence, seuls les éléments significatifs et non déjà mentionnés dans le bilan ou dans le compte de résultat de l'entité concernée sont présentés ci-après.

I - INTRODUCTION

Le total bilan de l'exercice clos au 31/12/2012 s'élève à 312 218 €.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total des produits de 651 884 euros et un total des charges de 672 311 euros, dégageant ainsi un bénéfice de 2992 euros.

Les comptes annuels ont été établis le 25 février 2012.

II - REGLES ET METHODES COMPTABLES

1. PRINCIPES COMPTABLES GENERAUX

Dans l'objectif de présenter une image fidèle, les comptes annuels de l'exercice ont été établis :

En respectant les principes généraux de prudence, de régularité et de sincérité ;

Conformément aux hypothèses de bases suivantes :

- . Continuité de l'exploitation,
- . Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- . Indépendance des exercices.

Et conformément aux dispositions du Code de Commerce, du décret comptable du 29 novembre 1983, du règlement du CRC 99-03 du 29 avril 1999 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général et du règlement 99-01 du 16 février 1999 relatif aux spécificités des associations et fondations.

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

2 ACTIF IMMOBILISE

NEANT

3 CREANCES ET DETTES

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

4 DISPONIBILITES

Les liquidités disponibles en banque et en caisse ont été évaluées à leur valeur nominale.

5 VALEUR MOBILIERE DE PLACEMENT

NEANT

6 AUTRES INFORMATIONS

5.1 Engagements liés aux droits individuels à la formation (DIF)

La loi N°2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle ouvre pour les salariés, bénéficiant d'un contrat de travail à durée indéterminée de droit privé, un droit individuel à la formation d'une durée de 20 heures minimum par an et cumulable sur une période de 6 ans.

Les dépenses engagées dans le cadre de ce droit individuel à la formation sont considérées comme des charges de période et ne donnent pas lieu à la comptabilisation d'une provision.

A la clôture de l'exercice, le nombre d'heures DIF acquis s'élève à 38 heures.

5.2 Engagements de retraite

L'association a opté pour la non comptabilisation des indemnités de départ à la retraite. Toutefois le compte tenu de l'ancienneté des salariés le montant des engagements est 929€.

5.3 Provisions

Il a été attribué par décision de l'ARS, en 2008 un fonds de roulement à hauteur de 33 800€.

5.4 Contributions volontaires

Les contributions volontaires en nature d'ADOMA se chiffrent à 88 788€ pour l'exercice 2012.

Elles se décomposent en :

- Prestations en nature pour 75 188€
- Mise à disposition gratuite de biens pour 13 600€.

Les contributions volontaires ne sont pas comptabilisées dans les comptes, les contributions en nature correspondent à la valorisation du temps passé par les personnes mises à disposition ou détachées par un membre de l'association et par des volontaires professionnels bénévoles extérieurs à l'association.

5.5 Subventions et fonds dédiés

Une subvention de fonctionnement accordée pour plusieurs exercices est répartie en fonction des périodes ou étapes d'attribution définies dans la convention ou à défaut prorata temporis. La partie rattachée à des exercices futurs est inscrite en « produits constatés d'avance ».

Lorsqu'une subvention de fonctionnement inscrite, au cours de l'exercice, au compte de résultat dans les produits, n'a pu être utilisée en totalité au cours de cet exercice, l'engagement d'emploi pris par l'organisme envers le tiers financeur est inscrit en charges sous la rubrique « engagements à réaliser sur ressources affectées » et au passif du bilan sous le compte « fonds dédiés ».

Les sommes inscrites sous la rubrique « fonds dédiés » sont reprises en produits au compte de résultat au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs ».

Lorsque le financeur refuse le report de consommation des fonds sur l'exercice suivant, le reliquat de subvention non consommé est constaté en subvention à reverser.

7

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

NEANT

ARAGOR

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
La Port Dieu - 3, rue du Lac - 69003 LYON - France
Tél. +33 (0)4 37 48 48 70 - Fax +33 (0)4 37 48 09 01
SIRET 463 604 55 00011 - ADE 741C

INTERMED - FONDS DEDIES

Dispositif	Année	Fonds à engager en début d'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
FICQS	2 011	5 667			5 667
FICQS prestations dérogatoires	2 010	11 100			11 100
PRIPI	2 011	41 081		15 330	25 751
CARSAT	2 011	5 099		5 099	-
TOTAL		62 947	-	20 429	42 518

10 66 69 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 00
 Le Parc Pédagogique de la Région de la Vallée de la Loire
 41144 C
 Tél. +33 (0) 2 47 88 88 88
 Fax +33 (0) 2 47 88 88 88
 www.region-val-de-loire.fr
 Le Parc Pédagogique de la Région de la Vallée de la Loire
 41144 C
 Tél. +33 (0) 2 47 88 88 88
 Fax +33 (0) 2 47 88 88 88
 www.region-val-de-loire.fr

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS PLUS ET MOINS-VALUES

IMMOBILISATIONS	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluation légale
Actif immobilisé					
TOTAL					

AMORTISSEMENTS	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions sorties-reprises	Montant fin d'exercice
Immobilisations amortissables				
TOTAL				

PLUS-VALUES, MOINS-VALUES					Plus ou moins-values	
Immobilisations cédées	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Court terme	Long terme
TOTAL						
TOTAL						

ARAGOR

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
La Part Dieu - 3, rue du Lac - 69003 LYON - France
TEL. +33 (0)4 37 48 48 70 - Fax +33 (0)4 37 48 09 01
SIRET 483 63633 0001 - APE 741C

CREANCES ET DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Personnel et comptes rattachés	209	209	
Débiteurs divers	60 805	60 805	
Charges constatées d'avance	744	744	
TOTAL GENERAL	61 757	61 757	

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an, -5 ans	plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	215 428	215 428		
Personnel et comptes rattachés	3 525	3 525		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 524	4 524		
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	126	126		
TOTAL GENERAL	223 603	223 603		

ARAGOR
 Société de Prestation Comptable et de Conseil aux Comptes
 La Part Dieu - 3, rue du Lac - 69003 LYON - France
 Tél: +33 (0)4 31 48 48 70 - Fax: +33 (0)4 31 48 09 01
 SIRET: 493 636 553 00011 - APE: 741C